

## SUJET

### DROIT CIVIL ET PROCÉDURES CIVILES

*Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.*

*Les matériels autorisés sont les suivants :*

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».*

**Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.**

#### Sujet n°1

Le mariage pour tous

#### Sujet n°2

Depuis la naissance de son fils en novembre 2022, Aurélie subit des violences physiques de la part de son mari Alexandre. Elle fait tout pour ne pas que sa famille et ses collègues s'en aperçoivent. Elle a déposé une main courante en janvier de cette année mais n'a pas souhaité porter plainte et est restée avec son mari.

Ce lundi, Alexandre est rentré après avoir bu un verre avec des collègues dans un bar près de son travail. En rentrant à son domicile, il a estimé que la maison n'était pas assez rangée et a une nouvelle fois porté des coups à Aurélie. Elle resta quelques minutes inconsciente au sol.

Le lendemain, elle décide d'en parler à sa meilleure amie. Celle-ci lui conseille de porter plainte et de demander une ordonnance de protection.

**Les 3 questions suivantes devront être traitées UNIQUEMENT sous l'angle de la procédure civile.**

- 1. Quelles sont les conditions pour obtenir la délivrance d'une ordonnance de protection ?**
- 2. Quelle est la procédure ?**
- 3. Quelles mesures peuvent être prononcées ?**